

PERTE DE BIODIVERSITÉ : L'AUTRE CRISE SYSTÉMIQUE

Dans cette nouvelle série de sujets d'actualité, Adrienn Sarandi, Responsable Stratégie & Développement ESG, et Bhaskar Sastry, Gérant du contenu ESG, examinent les principaux défis en matière de développement durable auxquels l'humanité est confrontée, aujourd'hui et dans les décennies à venir. Tous les défis abordés sont importants en soi, et la façon dont ils interagissent entre eux et ont un impact sur la société et l'environnement met en évidence des systèmes interconnectés et complexes dans lesquels nous sommes appelés à jouer un rôle. La perte de biodiversité est une crise qui, selon nous, pourrait avoir des répercussions systémiques similaires à celles du changement climatique.



La biodiversité désigne la variété des formes de vie végétale et animale sur terre. Dans cet article, nous abordons l'ampleur sans précédent de la perte de biodiversité qui aura un impact sur tous les aspects de notre vie, y compris la création et la préservation de richesses. Les services offerts par la nature jouent un rôle essentiel, car ils constituent la base de notre survie et de l'activité économique mondiale. Pourtant, nous perdons des espèces à un rythme sans précédent et donc les moyens d'assurer notre propre avenir à long terme.

Nous analysons l'ampleur de la perte de biodiversité et la réponse à ce phénomène qui est en train d'émerger à l'échelle mondiale. Bien que nous n'en soyons qu'aux prémices de la communication par les entreprises sur les risques liés à la nature, les investisseurs peuvent encore jouer un rôle bénéfique. Nous partageons certaines réflexions avec les investisseurs qui souhaitent intégrer des facteurs de biodiversité dans leurs portefeuilles.

Le glossaire présent à la fin du document définit les termes clés.

Le fragile équilibre naturel

“ Nous faisons partie de la nature, nous ne sommes pas extérieurs à elle ».

L'économie de la biodiversité : Le rapport Dasgupta, 2021

Dans son livre « Que doit-on à la nature ? » (*What Has Nature Ever Done For Us?*)¹, l'auteur Tony Juniper rapporte des faits frappants et leurs conséquences imprévues. Il y a trente ans, en Inde, des agriculteurs et des vétérinaires ont commencé à administrer un médicament anti-inflammatoire à des animaux d'élevage souffrants. Le traitement s'est avéré efficace mais, à l'insu de tous, le médicament est resté actif dans le corps des animaux après leur décès.

¹ What Has Nature Ever Done For Us? Comment l'argent pousse réellement sur les arbres, Tony Juniper, 2013

Auteurs



Adrienn Sarandi
Responsable Stratégie
et développement ESG



Bhaskar Sastry
Gérant du contenu ESG

En Inde, la multitude de vautours se précipite généralement sur les carcasses d'animaux, ce qui résout un vaste problème écologique. Or, ces carcasses contaminées par les médicaments ont empoisonné et tué les vautours qui s'en nourrissaient, entraînant un déclin massif de leurs populations. Entre 1992 et 2007, la population de vautours indiens a chuté de plus de 97 %. En l'absence de vautours, les carcasses en décomposition sont devenues des terrains propices à la reproduction pour une multitude de bactéries dangereuses. Les chiens sauvages ont endossé le rôle de charognards, et ont transmis la rage et d'autres maladies dangereuses aux humains par leurs morsures.

Ce récit illustre le concept de cascades trophiques : lorsque l'on perturbe les écosystèmes complexes, il faut s'attendre à des effets secondaires. Le message qu'il souhaite faire passer est que l'humanité est étroitement liée à la nature et que nos actes peuvent avoir un impact énorme sur l'ensemble du système.



Un désastre qui s'aggrave

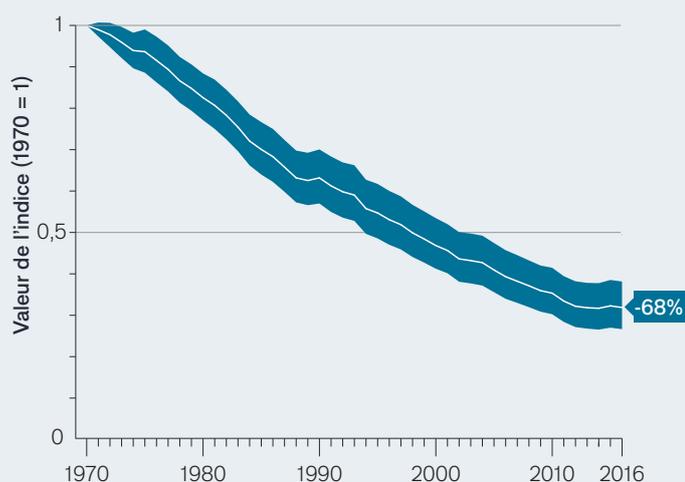
Depuis les croquis séculaires du dodo disparu jusqu'aux images actuelles d'ours polaires dérivant sur des glaciers en train de fondre à toute allure, le sort funeste des espèces est ancré dans nos consciences. Pourtant, nous sommes devenus les spectateurs ignorants d'une tragédie qui se déroule au quotidien et dont la cause profonde réside dans la sphère toujours plus vaste de l'activité humaine.

La biodiversité décline aujourd'hui à un rythme inégalé dans l'histoire². Jusqu'à un million d'espèces pourraient être menacées d'extinction dans les décennies à venir³. En effet, la taille des populations de mammifères, d'oiseaux, de poissons, d'amphibiens

et de reptiles a déjà chuté de près de 70 % depuis 1970 (voir graphique 1)⁴. Les écosystèmes marins et dulcicoles ne cessent de se dégrader, tandis que les forêts et autres écosystèmes terrestres sont de plus en plus accaparés par la croissance économique.

En conséquence, nous risquons une sixième extinction de masse sur Terre. La différence est que le taux d'extinction anthropogénique actuel est 100 à 1 000 fois plus élevé que ce qu'il était avant l'apparition de l'être humain⁵.

Graphique 1 : le taux de déclin des espèces de vertébrés



L'Indice Planète vivante (The Living Planet Index) : 1970 à 2016

L'abondance moyenne de 20 811 populations représentant 4 392 espèces suivies à travers le monde a diminué de 68 %. La courbe blanche indique les valeurs de l'indice et les zones ombrées représentent la certitude statistique entourant la tendance (fourchette : -73 % à -62 %).

Source : WWF (2020) Living Planet Report 2020 - Infléchir la courbe de la perte de biodiversité. Almond, R.E.A., Grooten M. et Petersen, T. (Eds). WWF, Gland, Switzerland. Note pour le texte et les graphiques : © 2020 WWF. Tous droits réservés.

Ce taux d'extinction est sans précédent et est dû à cinq facteurs : les changements dans l'utilisation des terres et des océans, la surexploitation des espèces, le changement climatique, la pollution et les espèces exotiques envahissantes et les maladies⁶.

² L'économie de la biodiversité : Le rapport Dasgupta (gouvernement britannique, 2021)

³ The Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES), 2019)

⁴ Living Planet Report' (WWF, 2020)

⁵ 'What is mass extinction and are we facing a sixth one?' (Qu'est-ce qu'une extinction de masse et sommes-nous confrontés à une sixième extinction ?) (Museum d'Histoire Naturelle, 2021)

⁶ 'Living Planet Report' (WWF and ZSL, 2020)

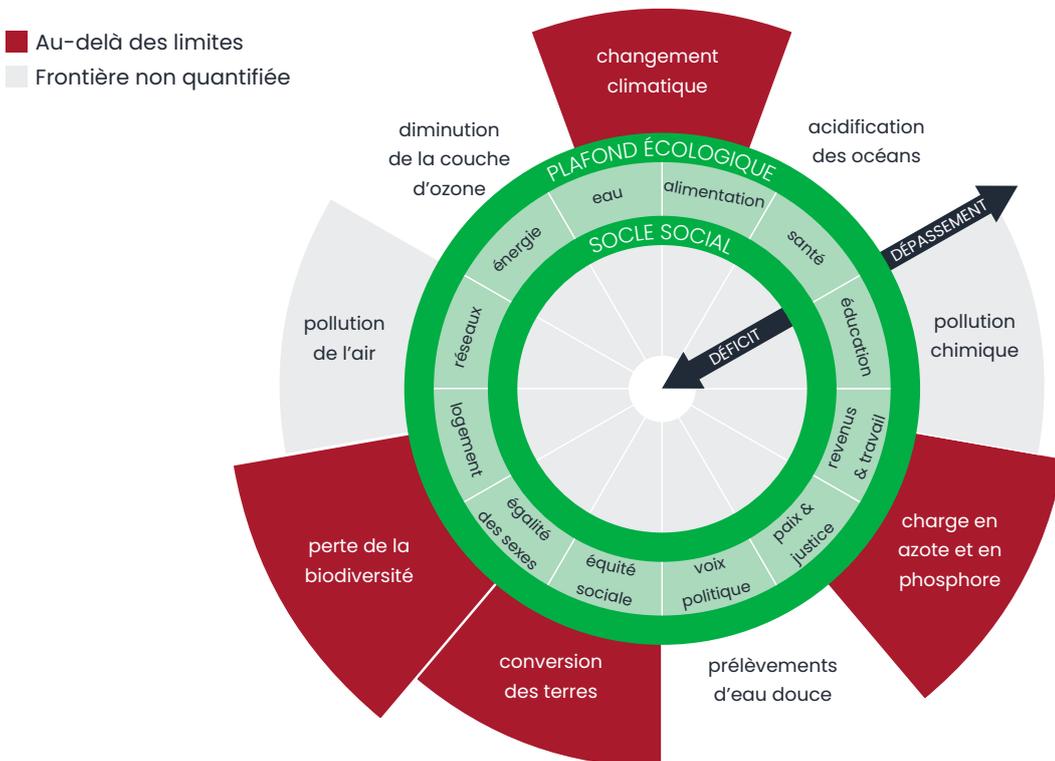
Graphique 2 : les facteurs d'extinction

<p>Changements dans l'utilisation des terres et des océans, y compris la perte et la dégradation des habitats</p>		<p>Modification de l'environnement où vit une espèce, par la suppression complète, la fragmentation ou la réduction de la qualité d'un habitat essentiel. Les changements d'utilisation courants sont dus à l'agriculture non durable, l'exploitation forestière, les transports, le développement résidentiel ou commercial, la production d'énergie et l'exploitation minière. Pour les habitats d'eau douce, la fragmentation des rivières et des cours d'eau et le captage d'eau sont des menaces courantes.</p>
<p>Surexploitation des espèces</p>		<p>La surexploitation directe fait référence à la chasse non durable, au braconnage ou au prélèvement, que le but soit de subsister ou de commercer. La surexploitation indirecte désigne le fait de tuer des espèces non ciblées de façon involontaire, comme c'est le cas par exemple des prises accidentelles dans les pêcheries.</p>
<p>Espèces envahissantes et maladies</p>		<p>Les espèces envahissantes peuvent entrer en concurrence avec les espèces indigènes pour l'espace, la nourriture et d'autres ressources, peuvent se révéler être des prédateurs pour ces espèces indigènes ou propager des maladies qui n'étaient pas présentes auparavant dans l'environnement. L'homme transporte également de nouvelles maladies d'une région à l'autre.</p>
<p>Pollution</p>		<p>La pollution peut affecter directement une espèce en rendant l'environnement impropre à sa survie (par exemple, une marée noire). Elle peut également affecter une espèce indirectement, en affectant la disponibilité des ressources alimentaires ou la fonction reproductive, réduisant ainsi les effectifs de la population au fil du temps.</p>
<p>Changement climatique</p>		<p>Compte tenu du réchauffement climatique, certaines espèces devront s'adapter en déplaçant leur aire de répartition pour retrouver un climat approprié. Les effets du réchauffement climatique sur les espèces sont souvent indirects. Les écarts de température peuvent brouiller les signaux qui déclenchent les événements saisonniers tels que la migration et la reproduction, et contraindre ces événements à se produire au mauvais moment.</p>

Source : WWF (2020) Living Planet Report 2020 - Infléchir la courbe de la perte de biodiversité. Almond, R.E.A., Grooten M. et Petersen, T. (Eds). WWF, Gland, Switzerland. Note pour le texte et les graphiques : © 2020 WWF. Tous droits réservés.

Dans le *Doughnut Model* (modèle du beignet), l'économiste Kate Raworth affirme que l'humanité doit vivre dans un espace « sûr et juste » situé entre un socle social minimal (les droits humains fondamentaux) et un plafond écologique extérieur (neuf seuils environnementaux à ne pas dépasser pour éviter une dégradation naturelle supplémentaire de la planète). Dans son modèle, elle cite la perte de biodiversité comme l'une des neuf limites planétaires que nous avons déjà dépassées :

Graphique 3 : Franchir les limites planétaires⁷



⁷ 'Doughnut Economics' (Kate Raworth, 2017)

Pourquoi la biodiversité est-elle si importante ?

On estime à 8,7 millions le nombre d'espèces végétales et animales existantes, dont la majorité n'ont pas encore été découvertes⁸.

La valeur de la biodiversité et des écosystèmes pour notre bien-être physique et psychologique est inestimable. Pourtant, le capital naturel fournit également des « services écosystémiques » essentiels qui sont à l'origine d'énormes retombées économiques.

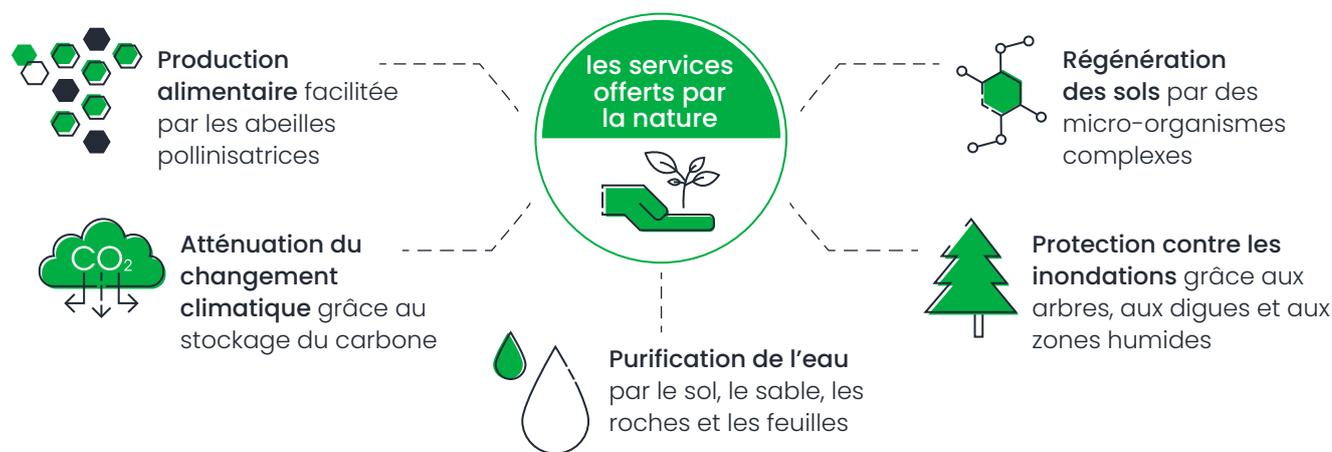
Certains de ces services sont présentés dans le graphique 4 ci-dessous.

Disparition des pollinisateurs

Plus de 40 % des espèces de pollinisateurs invertébrés sont menacées d'extinction en raison de l'agriculture intensive, de la perte d'habitat, de l'utilisation de pesticides et du changement climatique. Environ 75 % des cultures vivrières dans le monde dépendent au moins partiellement de la pollinisation.

'Communiqué de presse : les pollinisateurs essentiels à notre approvisionnement alimentaire sont menacés' (La plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), 2016).

Graphique 4 : les services offerts par la nature



Source : Janus Henderson Investors, 2022.

La valeur économique totale de la nature est estimée entre 125 et 140 000 milliards de dollars par an⁹. Pour donner une résonance à ce chiffre, il représente plus de 1,5 fois le PIB mondial¹⁰. Selon le Forum économique mondial, plus de la moitié du PIB mondial total, soit 44 000 milliards de dollars, concerne des activités qui dépendent modérément ou fortement de la nature¹¹.

Les systèmes écologiques qui présentent une plus grande biodiversité sont plus résistants aux facteurs de perturbation environnementaux tels que les espèces envahissantes, les phénomènes météorologiques violents et la pollution.

La perte de biodiversité est inextricablement liée à la déforestation. L'abattage des arbres au profit de l'exploitation forestière, de l'expansion agricole et des établissements humains a pour effet de détruire les habitats et les abris, d'appauvrir les sols en nutriments et d'accroître les pertes d'eau. La déforestation et la perte de biodiversité exacerbent également la menace systémique du changement climatique. Des écosystèmes diversifiés avec une

biodiversité saine sont essentiels à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, en augmentant la résilience aux impacts climatiques futurs. Le problème est particulièrement grave dans les plus grandes forêts du monde, qui abritent une partie de la biodiversité la plus riche de la planète.

Le changement climatique, quant à lui, contribue à aggraver la perte de biodiversité. Par exemple, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime que, dans un scénario de réchauffement planétaire de 3°C, jusqu'à 29 % des espèces terrestres courent un risque élevé d'extinction, et que plus de 80 % des espèces marines dans de grandes parties des océans Indien et Pacifique connaîtront des conditions climatiques potentiellement dangereuses¹².

La perte de biodiversité augmente également la probabilité de voir émerger des maladies transmissibles des animaux aux humains, comme la COVID-19.

⁸ 'How Many Species Are There on Earth and in the Ocean?' (Combien d'espèces y a-t-il sur Terre et dans les océans ?) (Camilo Mora et al, PLoS Biology, 2011)

^{9,10} Nature4Climate.org (2020)

¹¹ 'Nature Risk Rising: (Hausse du risque lié à la nature) Why the Crisis Engulfing Nature Matters for Business and the Economy' (Pourquoi la crise liée au patrimoine naturel est cruciale pour les entreprises et l'économie) (WEF, 2020)

¹² 'Climate Change 2022: (Changement climatique 2022) Impacts, Adaptation and Vulnerability' (Impacts, Adaptation et Vulnérabilité) (GIEC, 2022)

Agir : politique, réglementation et changement de comportement

Le Forum économique mondial a cité la perte de biodiversité et l'effondrement des écosystèmes comme étant l'un des cinq principaux risques pour la décennie à venir¹³. L'OCDE affirme que la nature « sous-tend toutes les activités économiques et le bien-être humain » et qu'elle est « l'actif le plus important sur terre »¹⁴.

Après des décennies d'inaction, les gouvernements, les autorités de régulation, les organismes internationaux, les entreprises et les investisseurs commencent à prendre conscience des risques liés à la nature :

- ▶ le rapport Dasgupta du gouvernement britannique, qui a fait date, a examiné les aspects économiques de la perte de biodiversité et a conclu qu'une réforme institutionnelle globale était nécessaire pour garantir que la demande de ressources naturelles ne dépasse pas l'offre, et que nous devons aider la nature à se régénérer pour le bien-être des générations actuelles et futures.
- ▶ Face à cette prise de conscience, le Groupe de travail sur la diffusion de l'information financière liée à la nature (*Taskforce on Nature-related Financial Disclosures*, TNFD) a été créé sous la forme du Groupe de travail sur la diffusion de l'information financière relative au climat (*Taskforce on Climate-related Financial Disclosures*, TCFD), largement adopté, pour encourager les entreprises à communiquer sur leur gestion des risques et leur exposition aux risques financiers liés à la nature. En mars 2022, le TCFD a publié son premier cadre de gestion et de diffusion de l'information liée aux risques et aux opportunités liés à la nature. Ce cadre devrait évoluer au fil d'itérations dont la publication est prévue en juin et octobre 2022, puis en février 2023, le cadre finalisé étant attendu fin 2023.



Conséquences pour les investisseurs

Selon l'OCDE¹⁵, les flux financiers mondiaux annuels en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité sont cinq à six fois inférieurs aux flux potentiellement nuisibles à la biodiversité. Il est donc clair que les investisseurs peuvent potentiellement nettement améliorer l'impact externe de leurs portefeuilles sur la biodiversité et la préservation des écosystèmes.

Nous proposons ci-dessous quelques réflexions clés à l'attention des investisseurs afin de les aider à construire des portefeuilles durables et résilients :

Nous sommes convaincus que les investisseurs doivent accepter que la perte de biodiversité et les dommages causés aux écosystèmes représentent des risques importants et

- ▶ La conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP15), prévue en août 2022, a pour objectif de galvaniser les efforts pour « mettre en œuvre des actions visant à transformer la relation de la société avec la biodiversité et faire en sorte que nous puissions vivre en harmonie avec la nature d'ici 2050 »¹⁵. Après l'échec des tentatives précédentes de parvenir à un consensus mondial, on espère que cette conférence pourra marquer un tournant dans les efforts visant à réduire la perte de biodiversité.
- ▶ La Convention sur la diversité biologique (CDB) est un traité international pour la conservation de la biodiversité, signé par 196 pays, dont la vision pour 2050 est de « vivre en harmonie avec la nature ». La CDB travaille à la création du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui sera présenté lors de la COP15.
- ▶ La Commission européenne a présenté une stratégie de la biodiversité pour 2030, qui vise à protéger au moins 30 % des terres et des océans, à faire passer l'agriculture biologique à 25 % du total de l'Union européenne (contre 9 % en 2020¹⁶) et à réduire de moitié l'utilisation des pesticides les plus dangereux. Les pays devraient s'entendre sur des objectifs mondiaux en matière de biodiversité en 2022 et, à l'instar de l'accord de Paris sur le changement climatique, les objectifs seront atteints par les pays et les entreprises.
- ▶ Le Green New Deal de l'Union européenne cite la préservation de la biodiversité et des écosystèmes dans sa classification des activités durables. La réglementation en matière de finance durable (*Sustainable Finance Disclosure Regulations*, SFDR)¹⁷, mise en place récemment, oblige les entreprises à rendre compte de leur impact sur la biodiversité et les écosystèmes. La SFDR exige des investisseurs qu'ils « se conforment ou expliquent » les principaux impacts négatifs (PIA) de leurs décisions d'investissement sur la biodiversité et l'utilisation des sols¹⁸. Nous espérons que de telles réglementations seront adoptées au niveau mondial au fil du temps.

De véritables efforts pour stopper et inverser la perte de biodiversité pourraient avoir un impact correspondant sur le changement climatique, déclenchant un cercle vertueux dans lequel les améliorations de l'un entraîneront des avantages pour l'autre.

lourds financièrement. Aujourd'hui, les investisseurs acceptent généralement l'idée que le changement climatique constitue une menace systémique pour leurs portefeuilles. De la même manière, il faut qu'ils prennent conscience des risques liés aux impacts sur la nature. Par exemple, l'incapacité du gouvernement brésilien à lutter contre la déforestation de la forêt amazonienne peut constituer un « risque systémique » pour la lutte contre le réchauffement climatique, les chaînes d'approvisionnement, les communautés autochtones et les investisseurs. Au niveau des entreprises, le Conseil des normes comptables liées au développement durable (*Sustainability Accounting Standards Board*, SASB) indique que « l'impact écologique » devrait affecter la situation financière ou les performances opérationnelles des entreprises²⁰. Dans une étude,

existe un impact négatif présumé ou anticipé sur l'environnement, en particulier dans les zones écologiquement sensibles. Les sujets couverts par cet indicateur comprennent des questions telles que l'extinction d'espèces, la réduction de la biodiversité, la détérioration de l'habitat, l'épuisement ou la concurrence pour les ressources naturelles, la perte de valeur économique, ainsi que les questions relatives aux déchets post-consommation.

¹⁹ 'A Comprehensive Overview of Global Biodiversity Finance' (Une vue d'ensemble du financement mondial de la biodiversité) (OCDE, 2020)

²⁰ SASB Materiality Map (2021)

²¹ 'After TCFD, comes TNFD – as nature loss accelerates with USD44trillion at risk' (Après le TCFD, voici le TNFD - alors que la perte de patrimoine naturel s'accélère avec 44 000 milliards de dollars à risque) (Bank of America Securities, 2021)

¹³ 2020 Global Risks Report (WEF, 2020)

¹⁴ 'Biodiversity, natural capital and the economy: (Biodiversité, capital naturel et économie) A policy guide for finance, economic and environment ministers' (Un guide politique pour les ministres des finances, de l'économie et de l'environnement) (OCDE, 2021)

¹⁵ Convention on Biological Diversity (2021)

¹⁶ Organic farming statistics - Statistics Explained (europa.eu) & EU Biodiversity Strategy Dashboard (Statistiques sur l'agriculture biologique - Statistiques expliquées (europa.eu) & Tableau de bord de la stratégie européenne en faveur de la biodiversité) (2022).

¹⁷ Sustainable Finance Disclosure Regulation (Réglementation en matière de finance durable)

¹⁸ L'indicateur de biodiversité et d'utilisation des sols mesure la gravité des controverses liées à l'utilisation ou à la gestion des ressources naturelles par une entreprise, lorsqu'il

les impacts écologiques sont ressortis comme ayant l'une des capacités de signalisation les plus élevées en termes de future stabilité financière, du point de vue de la rentabilité des capitaux propres et de la gestion des risques pour les entreprises des secteurs de l'énergie, de l'industrie, des matériaux, de l'immobilier et des services publics²¹.

L'*Institute for Sustainability Leadership* de l'Université de Cambridge (CISL, 2021) a réparti les risques financiers liés à la nature en trois catégories :

- Les risques physiques résultant de la dégradation des services écosystémiques par l'activité économique ; par exemple, la qualité de l'air, la sécurité de l'eau et l'approvisionnement alimentaire.
- Les risques de transition découlant de l'évolution des politiques, des contraintes réglementaires, des technologies et de la dynamique des consommateurs et des marchés.
- Les risques de responsabilité associés aux récentes affaires judiciaires (elles-mêmes liées aux pertes ou aux dommages causés par les changements environnementaux), notamment les règlements financiers, les amendes, les coûts d'assurance et les coûts réputationnels.

Nous pensons qu'il est impératif de tenir compte de ces trois risques à long terme lorsque l'on envisage un investissement. L'accent devrait être mis sur les institutions et les secteurs dont les activités sont les plus préjudiciables au capital naturel. Le Forum économique mondial (2020) constate que trois systèmes sont responsables de la mise en danger de 80 % des espèces menacées ou quasi menacées²¹ :

- l'alimentation, l'utilisation des terres et des océans
- les infrastructures et l'environnement bâti
- l'énergie et les industries extractives

Nous pensons qu'il est nécessaire d'analyser les entreprises et les secteurs qui dépendent du capital naturel pour survivre, et donc ceux qui sont les plus exposés aux dégâts causés aux écosystèmes, notamment l'agriculture et l'agro-alimentaire. Les investisseurs devraient comprendre comment ces entreprises adaptent de manière proactive leur stratégie et leurs activités en fonction des risques liés à la biodiversité. Les investisseurs en produits à impact ont utilisé des normes sectorielles telles que le *Global Impact Investing Network* pour évaluer l'impact sur la biodiversité et les écosystèmes.

Plus précisément, selon nous, les investisseurs devraient identifier les entreprises qui reconnaissent leur impact et leur dépendance vis-à-vis de la nature. Il peut s'agir de comprendre comment la biodiversité et les services écosystémiques sont pertinents pour le modèle économique de l'entreprise par le biais de ses pratiques et de ses chaînes d'approvisionnement, de la construction de nouveaux sites ou de la manière dont ses activités interagissent avec les écosystèmes environnants.

Selon l'approche souhaitée par l'investisseur, les considérations relatives à la biodiversité peuvent être intégrées dans une approche globale du portefeuille. Certaines approches peuvent se concentrer sur la maximisation des performances ajustées du risque et sur

l'évaluation de la biodiversité du point de vue de la gestion des risques et des opportunités, tandis que d'autres peuvent investir dans le but d'obtenir un impact positif au-delà de la performance. Quoi qu'il en soit, nous nous attendons à une pression politique et réglementaire croissante, ainsi qu'à une demande de la part des clients pour que davantage de capitaux soient alloués à des entreprises leaders qui donnent la priorité à la préservation de la nature, au détriment des réfractaires qui n'agissent pas. Le concept de « double matérialité » est implicite dans cette approche. Il s'agit du principe selon lequel une entreprise doit rendre compte des problématiques liées au développement durable qui ont un impact financier important sur la valeur de l'entreprise et de celles qui ont un impact sur l'environnement, l'économie et la société. Comme pour le changement climatique, les investisseurs peuvent concrétiser ces points de vue par le biais d'une sélection positive et/ou négative, d'une intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou d'un investissement d'impact – ou d'une combinaison d'approches en fonction du profil ESG souhaité, des objectifs et de l'appétit pour le risque.

Les investisseurs peuvent également rejoindre des coalitions et des initiatives volontaires en faveur de la préservation et de la restauration de la nature. Dans ce domaine, des leçons peuvent être tirées des efforts de collaboration visant à lutter contre le changement climatique, comme les initiatives *Climate Action 100+* et *Net Zero*.

Il est essentiel de prendre conscience de la difficulté d'intégrer les impacts sur la nature, la mesure étant peut-être le principal obstacle. La qualité et la quantité des données ESG relatives à la biodiversité sont insuffisantes et il n'existe pas de normes mondiales communes. Il est donc presque impossible d'attribuer un prix précis à la valeur du capital naturel. Les investisseurs doivent jouer un rôle actif en exigeant des fournisseurs des données très qualitatives et cohérentes sur la nature, tout en incitant les entreprises à s'aligner sur le TNFD. Comme l'indique le rapport Dasgupta, même la diffusion qualitative d'informations sur le capital naturel utilisé par une entreprise représente un pas en avant.

En tant que détenteurs actifs de capitaux et gérants d'actifs, les investisseurs peuvent également s'impliquer en faisant pression sur les entreprises afin qu'elles s'alignent sur des objectifs naturels communs. Il s'agit notamment d'intervenir auprès des conseils d'administration et des dirigeants d'entreprises sur la gouvernance et la stratégie concernant la biodiversité et l'impact sur les écosystèmes, ainsi que sur la divulgation des risques écologiques relatifs aux activités de l'entreprise et à sa chaîne de valeur. Les actionnaires peuvent également voter sur des propositions qui s'alignent sur des normes telles que celles du TNFD.

Dans toutes ces approches, il est implicite que les investisseurs doivent être guidés par une réflexion systémique. Les crises du climat et de la biodiversité montrent que la nature, dont dépend notre survie, fonctionne comme un système interconnecté et dynamique avec des boucles de rétroaction. Les impacts économiques et sociétaux des décisions des investisseurs ne sont pas restreints, à court terme et linéaires, mais vastes, à long terme et hautement imprévisibles. Nous sommes convaincus que les investisseurs doivent accepter ce paradigme s'ils veulent contribuer aux solutions de lutte contre la perte de biodiversité et les dégâts causés aux écosystèmes.

²¹ 'The Future Of Nature And Business' (L'avenir de la nature et du commerce) (Forum économique mondial, 2020)

Glossaire

Anthropogénique : activités liées à l'homme ou résultant de son impact sur la nature.

Stockage du carbone : le processus de captage et de stockage du dioxyde de carbone atmosphérique dans les plantes, les sols, les formations géologiques et l'océan.

Convention sur la diversité biologique (CDB) : premier accord mondial portant sur la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses composantes et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Rapport Dasgupta : une étude indépendante de l'économie de la biodiversité réalisée à la demande du gouvernement britannique. Cette étude préconise d'augmenter la valeur des « actifs naturels », d'adopter un modèle comptable national qui intègre le capital naturel et de transformer nos institutions et nos systèmes pour permettre les changements nécessaires et les maintenir pour les générations futures.

Double matérialité : une extension du concept d'incidence (la pertinence d'un facteur ESG pour la valeur future d'un investissement). La double incidence stipule que ce ne sont pas seulement les impacts ESG/climatiques sur une entreprise qui peuvent être importants, mais aussi les impacts d'une entreprise sur le climat, l'environnement, le marché ou les personnes.

Services écosystémiques : le nombre élevé d'avantages que l'humanité tire des écosystèmes (le système des organismes vivants, leur environnement physique et les interrelations entre eux). L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire réalisée par les Nations unies classe les services écosystémiques dans les catégories suivantes :

- **Services d'approvisionnement** : fourniture de nourriture, d'eau douce, de combustible, de fibres et d'autres biens
- **Services de régulation** : régulation du climat, de l'eau, des maladies et de la pollinisation
- **Services de support** : formation des sols et cycle des nutriments
- **Services culturels** : éducation, esthétique et valeurs du patrimoine culturel, loisirs et tourisme.

Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 :

Le plan à long terme de l'Union européenne pour protéger la nature et inverser la dégradation des écosystèmes, en mettant la biodiversité de l'Europe sur la voie du rétablissement d'ici 2030. La stratégie contient des engagements et des actions spécifiques :

- **Établir un plus grand réseau européen de zones protégées sur terre et en mer** : l'UE élargira les zones Natura 2000 existantes, en assurant une protection stricte des zones présentant une très grande valeur en termes de biodiversité et de climat.
- **Lancer un plan européen de restauration de la nature** : par des engagements et des actions concrètes, l'UE vise à restaurer les écosystèmes dégradés d'ici 2030 et à les gérer de manière durable, en s'attaquant aux principaux facteurs de perte de biodiversité.
- **Introduire des mesures pour initier le changement en profondeur nécessaire** : La stratégie met l'accent sur le

déblocage de fonds en faveur de la biodiversité et sur la mise en place d'un nouveau cadre de gouvernance renforcé pour :

- assurer une meilleure mise en œuvre et suivre les progrès
- améliorer les connaissances, le financement et les investissements
- mieux respecter la nature dans les décisions publiques et commerciales
- **mettre en place des mesures pour relever le défi mondial de la biodiversité**. En particulier, œuvrer à l'adoption réussie d'un cadre mondial ambitieux pour la biodiversité dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.

L'exploitation des organismes : La manière dont l'humanité a tiré parti des animaux et des plantes pour se nourrir et se procurer des matériaux. Cela inclut la déforestation ou la chasse à un rythme plus rapide que celui auquel le capital naturel peut se reconstituer. L'exemple le plus marquant est sans doute la surpêche, qui peut réduire les populations de poissons à des niveaux insoutenables et avoir des répercussions secondaires sur le réseau alimentaire marin.

Espèces exotiques envahissantes : Les animaux et les plantes qui sont introduits accidentellement ou délibérément dans un environnement naturel où ils ne sont pas normalement présents, et qui peuvent constituer une menace majeure pour les plantes et les animaux indigènes.

Utilisation des terres : La conversion par l'homme de milieux naturels en terres destinées à des activités économiques et culturelles, notamment à des fins agricoles, résidentielles, industrielles, minières et récréatives.

Extinction de masse : La perte de plus de 75 % des espèces sur une période très courte (environ 2 millions d'années).

Actifs/capitaux naturels : Caractéristiques de l'environnement naturel composé de la géologie, du sol, de l'air, de l'eau et de tous les êtres vivants. La survie de l'humanité dépend des produits des écosystèmes de la Terre.

Limites planétaires : Concept défini par les spécialistes de la Terre et de l'environnement qui délimite les régions de l'espace environnemental mondial qui, si elles étaient enfreintes par les activités humaines, entraîneraient des conséquences délétères intolérables pour l'humanité. Il existe neuf limites planétaires, dont trois ont été enfreintes (voir le graphique 3).

Principales incidences négatives (Principal adverse impacts - PAI) : Effets négatifs, significatifs ou potentiellement significatifs sur le climat, l'environnement et la société, y compris dans le domaine des questions sociales et des employés, du respect des droits humains, de la lutte contre la corruption, qui sont directement liés aux choix d'investissement ou aux conseils fournis par une entité juridique. Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre et les impacts négatifs sur l'environnement naturel.

Utilisation des océans : Les mers et les océans sont la source de la vie sur Terre et abritent un vaste éventail d'organismes divers. Ils sont responsables des cycles climatiques et d'autres processus qui entretiennent la vie à l'échelle de la planète. L'humanité est très dépendante des océans, qui nous permettent de commercer et de voyager dans le monde entier, soutenant ainsi les industries du tourisme et des loisirs. Les océans fournissent également des aliments, des minéraux, de l'énergie et de nouveaux produits chimiques utilisés en médecine.

La pensée systémique : La pensée systémique est une approche globale de l'analyse qui se concentre sur la manière dont les éléments constitutifs d'un système sont liés entre eux et sur le fonctionnement des systèmes dans le temps et au sein de systèmes plus vastes. Le comportement d'un système résulte de boucles de rétroaction. Un processus de renforcement entraîne l'augmentation d'une composante du système et, s'il n'est pas contrôlé par un processus d'équilibrage, il conduira à l'effondrement. En revanche, un processus de répartition maintient l'équilibre dans un système particulier. La pensée systémique peut être appliquée à la perte de biodiversité dans la mesure où l'activité humaine influence le comportement d'écosystèmes complexes, ce qui peut conduire à l'instabilité ou à l'effondrement.

Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TNFD) :

Le TNFD est composé de 35 membres au maximum, soutenus par le Forum TNFD, un groupe consultatif de partisans des institutions financières. Son objectif est de formuler « un cadre de gestion et de communication sur les risques permettant aux organisations de signaler et d'agir sur les risques évolutifs liés à la nature, qui vise à soutenir une réorientation des flux financiers mondiaux vers des résultats positifs plutôt que négatifs pour la nature ». Le cadre TNFD vise à promouvoir la cohérence mondiale des rapports sur la nature.

Cascades trophiques : Interactions indirectes qui se produisent lorsque des prédateurs limitent la densité et/ou le comportement de leurs proies, améliorant ainsi la survie du niveau trophique (alimentation/nutrition) immédiatement inférieur, ou des proies des proies. Ces interactions peuvent être complexes, non linéaires et impliquer des transitions, souvent sur de longues périodes. La disparition des vautours en Inde et l'émergence consécutive de la rage illustrent le concept de cascade trophique. Un autre exemple est la réintroduction des loups gris dans le parc national de Yellowstone. Les loups ont chassé les élans, dont le nombre a diminué, ce qui a réduit le pâturage intensif sur certaines espèces végétales, transformant ainsi les écosystèmes riverains locaux.

Conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP15) :

La 15^{ème} conférence des parties axée sur la biodiversité (l'équivalent de la COP26 pour le changement climatique) devrait se tenir à Kunming, en Chine, en août 2022. Les représentants des pays qui ont ratifié un traité pour la conservation de la diversité biologique se réuniront pour examiner les objectifs et adopter un cadre mondial pour la biodiversité afin de stabiliser la perte de biodiversité d'ici à 2030 et de créer des améliorations d'ici 2050.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VEUILLEZ CONSULTER LE SITE
JANUSHENDERSON.COM

Janus Henderson
INVESTORS

Informations importantes :

L'investissement ESG (environnemental, social et de gouvernance) ou durable prend en considération des facteurs allant au-delà de l'analyse financière traditionnelle. Cette approche peut limiter les investissements disponibles et conduire à des performances et des expositions différentes. Ces dernières peuvent s'avérer plus concentrées dans certains domaines que le marché dans son ensemble.

Les points de vue présentés s'entendent à la date de publication. Ils sont uniquement destinés à des fins d'information et ne doivent pas être utilisés ou interprétés comme un conseil fiscal, juridique ou d'investissement ou une offre de vente, une sollicitation d'une offre d'achat ou encore une recommandation d'achat, de vente ou de détention d'un titre, d'une stratégie d'investissement ou d'un secteur du marché. Aucune des informations contenues dans ce document ne constitue une offre directe ou indirecte de services de gestion d'investissement spécifiques à l'une des exigences des clients. Les opinions et les exemples constituent une illustration des thèmes généraux et n'indiquent pas une intention de négociation, peuvent être modifié(e)s à tout moment et peuvent ne pas refléter les opinions des autres collaborateurs de la société. Le présent document n'est pas destiné à indiquer ou impliquer que l'une des illustrations/l'un des exemples mentionné(e)s est actuellement, ou a été par le passé, détenu(e) au sein de l'un des portefeuilles. Aucune des prévisions ne sont garanties et nous ne garantissons pas que les informations fournies soient exhaustives ou opportunes, ni n'émettons aucune garantie à l'égard des résultats obtenus suite à leur utilisation. Janus Henderson Investors est la source des données, sauf indication contraire, et a des raisons suffisantes de croire que les informations et les données provenant de tiers qu'il utilise sont fiables. **Les performances passées ne sont pas des indicateurs fiables des performances futures. Investir comprend des risques, dont une éventuelle perte de capital et une fluctuation de valeur.**

Tous les produits ou services ne sont pas disponibles dans toutes les juridictions. Ce document ou les informations qu'il contient peuvent faire l'objet de restrictions légales, ne peuvent être reproduits ou mentionnés sans autorisation écrite expresse ou utilisés dans toute juridiction ou circonstance où leur utilisation serait illégale. Janus Henderson n'est pas responsable de la distribution illégale de ce document à des tiers, dans son intégralité ou en partie. Le contenu de ce document n'a pas été approuvé ou avalisé par l'un des organismes de réglementation.

Janus Henderson Investors est le nom sous lequel les produits et services de gestion sont fournis par les entités identifiées dans les juridictions suivantes : (a) en **Europe**, par Janus Henderson Investors International Limited (n° d'enregistrement 3594615), Janus Henderson Investors UK Limited (n° 906355), Janus Henderson Fund Management UK Limited (n° 2678531), Henderson Equity Partners Limited (n° 2606646), (tous enregistrés en Angleterre et au Pays de Galles au 201 Bishopsgate, London EC2M 3AE et réglementés par la Financial Conduct Authority) et Henderson Management S.A. (n° d'enregistrement B22848 au 2 Rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg et réglementés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier) ; (b) aux **États-Unis**, par des conseillers en investissement enregistrés auprès de la SEC, qui sont des filiales de Janus Henderson Group pl ; (c) au **Canada** par Janus Capital Management LLC uniquement aux investisseurs institutionnels dans certaines juridictions ; (d) à **Singapour** par Janus Henderson Investors (Singapore) Limited (n° d'enregistrement 199700782N). Cette publicité ou cette publication n'a pas été révisée par l'Autorité monétaire de Singapour, (e) à **Hong Kong** par Janus Henderson Investors Hong Kong Limited. Ce document n'a pas été revu par la Commission des valeurs mobilières et des contrats à terme de Hong Kong, (f) à **Taiwan** par Janus Henderson Investors Taiwan Limited, (géré indépendamment), Suite 45 A-1, Taipei 101 Tower, No. 7, Sec. 5, Xin Yi Road, Taipei (110). Tél : (02) 8101-1001. Licence SICE validée n° 023, publiée en 2018 par la Commission de Supervision Financière, (g) en **Corée du Sud** ce document est publié par Janus Henderson Investors (Singapore) Limited à l'usage exclusif des investisseurs professionnels qualifiés (tels que définis dans la loi relative aux services d'investissements et aux marchés financiers et dans ses dispositions) ; (h) au **Japon** par Janus Henderson Investors (Japan) Limited, réglementée par la Financial Services Agency et enregistrée comme une société d'instruments financiers exerçant des activités de gestion d'investissement, de conseil en investissement, d'intermédiaire et de gestion d'instruments financiers de type II ; (i) en **Australie** et en **Nouvelle-Zélande** par Janus Henderson Investors (Australia) Limited ABN 47 124 279 518 et ses sociétés affiliées, notamment Janus Henderson Investors (Australia) Institutional Funds Management Limited (ABN 16 165 119 531, AFSL 444266) et Janus Henderson Investors (Australia) Funds Management Limited (ABN 43 164 177 244, AFSL 444268) (j) au **Moyen-Orient** par Janus Capital International Limited, réglementée par la Dubai Financial Services Authority en tant que bureau de représentation. Aucune transaction ne sera réalisée au Moyen-Orient et toute demande doit être adressée à Janus Henderson. Les appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés pour notre protection mutuelle, pour améliorer notre service client et à des fins de tenue de registre réglementaire.

En dehors des États-Unis, Australie, Singapour, Taiwan, Hong Kong, Europe et Royaume-Uni : À l'usage exclusif des investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés et avertis, des distributeurs qualifiés, des investisseurs et des clients wholesale, tels que définis par le territoire applicable. Document non destiné à être communiqué ou distribué au grand public. Communication promotionnelle.

Janus Henderson, Janus, Henderson, Intech, Knowledge Shared et Knowledge Labs sont des marques déposées de Janus Henderson Group plc ou de l'une de ses filiales.
© Janus Henderson Group plc. H049783/0322